



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 33696

Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir de l'enseignement des sciences de la vie et de la terre (SVT) en seconde. En effet, dans le cadre de la réforme des lycées, il semblerait que la discipline soit supprimée des enseignements fondamentaux de la classe de seconde. Les professeurs de biologie et de géologie font part de leur inquiétude d'autant que les SVT sont, selon eux, au coeur des enjeux environnementaux, de santé et de gestion de l'eau, des ressources énergétiques et alimentaires. Par ailleurs, l'enseignement des sciences de la vie et de la terre fait partie du socle de culture scientifique et de culture générale utile à chaque élève. Aussi, lui demande-t-il quelles sont les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33696

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2008, page 9160

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10475